

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 109

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action "Projet d'accompagnement social et d'aide à l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du R.S.A." : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS)

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'insertion
0413317377**

PRESENTATION

Depuis le 1er décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socioprofessionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

C'est dans ce contexte que l'association Transport Mobilité Solidarité (TMS) propose l'action « **Projet d'Accompagnement social et d'aide à l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA** » concernant **363 bénéficiaires du RSA** sur le territoire d'Arles, d'Istres, Martigues, Marignane, Vitrolles, Salon et Berre l'Etang.

Cette action prévoit l'accompagnement vers une mobilité autonome.

Les objectifs quantitatifs incluent une approche individuelle et collective permettant l'acquisition de compétences mobilité, en vue d'un positionnement rapide en emploi.

L'association TMS a implanté des plateformes mobilités sur 4 territoires (Pays Salonais, Pays d'Arles, Marignane et Istres Ouest Provence).

L'approche de la mobilité au sein de chaque plateforme s'articule autour de 3 grands axes :

- 1) **l'axe accompagnement individuel** permet de repérer les différentes problématiques liées à la mobilité et de proposer des solutions adaptées tout en privilégiant les différents axes de la structure ;
- 2) **l'axe sécurité routière** concerne l'ensemble des formations et ateliers assurant une préparation et une évaluation du code de la route et permis de conduire ;
- 3) **l'axe mobilité** dont l'objectif consiste à amener le participant à une mobilité autonome par différents outils :
 - accès aux services de transport de l'association (prêt de mobylettes et de voitures) ;
 - accès aux services d'aide à l'entretien et de réparation des véhicules (atelier « initiation entretien de base des véhicules » et atelier « maintenance des véhicules »).

L'action se déroule selon une approche individuelle et collective et se décline en formations spécifiques :

- Formation « *apprentissage linguistique du Code de la Route* » : ciblant principalement un public en grande difficulté linguistique. L'objectif vise l'acquisition du vocabulaire spécifique au Code de la Route afin d'être apte à suivre les cours d'auto-école ;
- Actions « *Evaluation, préparation et accompagnement au permis de conduire* » afin d'évaluer les capacités des personnes à passer le permis de conduire. En amont de l'inscription au permis, l'ensemble des difficultés et freins est repéré (difficultés de compréhension orale et/ou de lecture, freins psychologiques). L'objectif consiste à assurer une réussite rapide du permis de conduire. Ces actions s'adressent aux BRSA inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et en démarche active de recherche d'emploi afin de favoriser leur autonomie et leur positionnement en emploi.
- Atelier « *Savoir se déplacer* » adapté aux participants en difficulté d'apprentissage et rencontrant, le cas échéant, des blocages psychologiques à la mobilité ;
- Atelier « *Se déplacer vers l'emploi* » axé sur le repérage et la connaissance des différents bassins d'emploi en fonction des secteurs d'activités et des territoires.
- *Interventions et ateliers* : le conseiller mobilité intervient sur demande des structures sociales partenaires lors d'accueils collectifs dans l'optique d'y développer la problématique mobilité.

Le bilan de l'action sur l'année 2015 atteste que 363 accompagnements ont été réalisés et répartis de la manière suivante :

- 110 accompagnements sur Arles ;
- 100 accompagnements sur Salon ;
- 153 accompagnements sur Istres ; Marnagnane et Vitrolles.

Le bilan au 31 mai 2016 atteste que 213 personnes (soit 59% de la convention annuelle) ont intégré l'action :

- 59 personnes ont accédé à un emploi (15 ont maintenu leur emploi, 11 ont accès à une formation et 33 ont pu accéder à un emploi) ;
- 59 personnes sont autonomes en mobilité (10 ont obtenu le permis de conduire, 21 ont obtenu leur code, 8 ont acheté un moyen de locomotion, 3 ont repris la conduite, 5 utilisent les transports en commun, 5 ont réparé leur véhicule, 3 bénéficient de covoiturage et 4 ont eu un prêt de véhicule par un tiers).
- 95 personnes sont toujours en accompagnement.

Le travail sur la levée de frein mobilité est de plus en reconnu en un atout majeur pour un parcours emploi réussi. TMS apporte son expertise et son partenariat ancré sur un territoire vaste et rural.

Les diverses prestations de l'association TMS confèrent aux BRSA une solution adaptée à la levée de freins (accès au permis de conduire, location de véhicule, réparation de véhicule via le garage solidaire de l'association dotée d'une équipe de mécaniciens).

Par ailleurs, ces prestations sont incontournables sur des territoires où l'utilisation d'un véhicule s'avère plus qu'indispensable.

Par conséquent, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/17 au 31/12/2017.

PROPOSITIONS

Il vous est proposé d'accorder à l'association TMS une subvention d'un montant de 130.000,00 € pour le financement de l'action décrite dans le tableau ci-après :

Organisme	Action Période prévisionnelle	Territoire PI	Public	Montant de l'aide du Département Cofinancements Montant de l'aide précédente	Références du dossier : - N° DI - N° BA - Réunion CTD - Projet
TMS (Transport Mobilité Solidarité) 246, Boulevard Ledru Rollin 13300 Salon-de-Provence Statut : association Président : Monsieur Christophe AMALRIC	Projet d'accompagnement social et d'aide à l'accès à l'emploi pour les Bénéficiaires du RSA Du 01/01/2017 au 31/12/2017	Pôle 7 (Arles) Pôle 9 Istres/Martigues/Marignane/Vitrolles Pôle 10 Salon/Berre	363 BRSA	130.000,00 € Cofinancements : -Politique de la Ville : 33.000,00 € -PLIE ACCM : 37.452,00 € -ASP : 10.742,00 € Montant financé l'année précédente : 130.000,00 € pour 363 BRSA	2016.6/75 INS 000625 CTD du 30/08/2016 Renouvellement de la convention n° 2015.9/148 2016

Le budget prévisionnel de l'action est arrêté à 211.194,00 €, ce qui permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 162.604,00 €, soit 4.2 ETP dont 3.1 ETP de conseillers mobilité, 0.10 ETP de secrétariat et 1 ETP d'Accompagnateur transports micro-collectif ;
- des frais de fonctionnement pour 48.590,00 € ;

La participation de la collectivité s'élève à 130.000,00 €, soit 61 % du budget, pour un nombre de bénéficiaires du RSA représentant 100 % du public accompagné, ce qui donne un plan de financement de l'action cohérent.

L'action est cofinancée par l'Etat à hauteur de 10.742,00 €, la Politique de la Ville à hauteur de 33.000,00 € et le PLIE ACCM à hauteur de 37.452,00 €

INCIDENCES FINANCIÈRES

En cas de décision favorable et conformément à la convention type prévue à cet effet, cette action sera financée, sous réserve de la disponibilité des crédits de paiement, au titre du budget départemental 2017 :

Programme	Opération	Libellé	Imputation	Engagement
16016	1007143	Actions préalables à l'insertion professionnelle	Chapitre 017 Fonction 561 Article 6574	130.000,00 €

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL